

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 14 mars 2023

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : André ODDON et Georges DUQUESNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Philippe ROCHE

**Objet : compte administratif 2022 - Assainissement
N°2023-03-21-06**

Sous la présidence de Monsieur Raymond MARION-FERRIER, le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'assainissement 2021 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	442 625.18 €
Recettes :	586 050.22 €
Résultat d'exécution	+ 143 425.04 €

Section d'investissement

Dépenses :	587 122.75 €
Recettes :	499 377.83 €
Déficit d'investissement	- 87 744.92 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0€

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

***Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 23 mars 2023
Le Président
Gilles MAGNON***

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :
et publication le :**

Le Président,

